

LE COLPORTAGE.

LE PARLEMENT PROVINCIAL est convoqué, pour la dépêche des affaires, pour le 30 Octobre prochain. Il est donc temps pour nos amis, les marchands de la campagne, de se remuer s'ils veulent faire amender la loi concernant le colportage de manière à ce qu'elle soit d'une application facile et qu'on puisse punir ceux qui la violeront.

Pour leur faciliter le travail, nous avons, comme l'année dernière, préparé une formule de requête, que nos lecteurs trouveront dans ce numéro. Nous leur demandons de la faire signer en *triple*, c'est-à-dire d'en faire signer trois exemplaires par chaque personne, et de nous les renvoyer ensuite pour que nous les fassions présenter à la législature.

Les modifications à demander portent sur des questions de procédure seulement, et il est probable que, le principe étant consacré par la législation de la dernière session, on ne fera aucune difficulté pour accorder les amendements demandés.

